

AppleCare+ pour Apple Vision Pro

France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM)

Annexes

La présente Annexe établit les informations tarifaires et fiscales pour l'Équipement couvert. Elle est intégrée à votre Police et en fait partie intégrante.

La Prime de Votre Police suit la tarification suivante :

	Police à Durée Déterminée	Police mensuelle
Apple Vision Pro :	429 €	21,99 €

Ces prix incluent la taxe sur les primes d'assurance au taux applicable, l'assurance CATNAT et la contribution au fonds de garantie des victimes du terrorisme.

La Franchise pour l'Équipement couvert est la suivante :

Déclaration de sinistre pour Dommages accidentels de Niveau 1 :	29 €
- Dommage sur des Accessoires inclus	
Déclaration de sinistre pour Dommages accidentels de Niveau 2 :	299 €
- Autre dommage accidentel	